

Département de la Marne

Commune de **VENTEUIL**

Plan Local d'Urbanisme

Pièces Administratives

Projet arrêté le : 5 mars 2019

Projet mis à enquête du 2 décembre 2019 au 6 janvier 2020

Projet approuvé le:

Cachet et signature du Maire



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél.: 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr

Délibération d'approbation du PLU

Commune de VENTEUIL

Département de la Marne

Séance du 23 juillet 2020

Convocation du 17 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 14 (dont un pouvoir)

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet à 18 h 30, en application des articles L.2121-7 et 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de Venteuil,

Etaient présents : GUERRE Guillaume, Maire, LEMAIRE Laurence, adjointe, JACOB Chantal, adjointe FLOQUET Maryline, GRUMIER Fabien, HENNEQUIN Pauline, KREMER Aurélien, LOBREAU Juliette, MICHAUX Cédric, PONSARD Damien, ROUYER Elisabeth, SALHORGNE Thierry, THOMAS Nathalie

absent excusés : LECHEVALIER Nicole (pouvoir à Guillaume GUERRE) , MIGNON Maryse

Secrétaire de séance : Maryline Floquet

Délibération n°23072020/008

objet : approbation PLU

Le conseil municipal,

- Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite ALUR, l'ordonnance du 23 septembre 2015 et le décret du 28 décembre 2015 ;
- Vu le nouveau code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 ;
- Vu la délibération en date du 30 septembre 2015 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu la délibération en date du 15 mars 2019 ayant arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu l'avis des personnes publiques associées et consultées ;
- Vu l'arrêté municipal en date du 5 novembre 2019 soumettant à l'enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil municipal ;

- Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 2 décembre 2019 au 6 janvier 2020 ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire en quêteur ;
- Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 10 février 2020 ;
- Vu l'avis de l'INAO en date du 25 février 2020
- Vu la délibération en date du 18 juin 2020 modifiant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide d'approuver** le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,
- **Dit que la présente** délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- Dans un délai d'un mois, suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du Plan Local d'Urbanisme, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire

Guillaume GUERRE

